



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE TRAVAIL

INSPECTION DE TRAVAIL

Direction régional des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi

Inspection de travail
de Seine-Saint-Denis

Unité de contrôle n° 3 27

Tel : 01 55 60 53 00

Objet : Formation obligatoire
(En Ligne)

Ref :

N° Dossier 2020 - 1551739

La Direction

93110 Rosny-sous-Bois

Le 15 Avril 2020

Mesdames, Messieurs

Vous disposez d'un délai de deux semaines à partir de la date de réception de ce courrier pour que tous vos salaires soient formés :

La Formation Secourisme (1h minimum)

En Ligne uniquement

Ci - jointe : Liste des Organismes de Formation Certifiés

Rappel Article L. 4121-1 - Code du Travail :

L'employeur prend les mesures nécessaires (Des actions d'information et de formation) pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

En cas de manquement aux obligations, l'employeur s'expose à des sanctions pénales : Amendes et/ou Peines d'emprisonnement .

REÇU 16.04.2020



INSPECTION DE TRAVAIL

URGENT

La Direction

93390 Clichy-sous-Bois